

Projet de règlement grand-ducal

**modifiant le règlement grand-ducal du 5 décembre 2007
concernant la participation du Luxembourg à la Force de
l'OTAN au Kosovo (KFOR).**

Avis du Conseil d'Etat

(6 octobre 2009)

Par dépêche en date du 25 septembre 2009, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Au texte du projet de règlement grand-ducal, élaboré par le ministre de la Défense, étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles ainsi que copie d'une lettre par laquelle le président de la Chambre des députés a fait savoir que la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre a approuvé l'initiative en date du 14 septembre 2009.

L'objet du projet de règlement grand-ducal sous examen est de déterminer les modalités d'exécution de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales. En l'occurrence, le Gouvernement a décidé, après consultation de la commission compétente de la Chambre des députés, de prolonger la durée de la participation luxembourgeoise à la Force de l'OTAN au Kosovo (KFOR), qui vient à expiration le 15 novembre 2009, suivant les dispositions du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 concernant la participation du Luxembourg à la Force de l'OTAN au Kosovo (KFOR).

La modification à l'endroit de l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précité, visant à substituer à la date du 15 novembre 2009 celle du 15 novembre 2011, ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 6 octobre 2009.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Alain Meyer